



Procès-verbal du Conseil général mercredi 29 avril 2026 à 20h00

Salle polyvalente - Auvernier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 février 2026
3. Nomination d'un membre à la commission financière en remplacement de M. Evan Finger, démissionnaire
4. Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du CESCOLE en remplacement de M. Marcial Luthy, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général sur la stratégie financière de la commune de Milvignes pour les années 2026 – 2029 relatif à la fixation du coefficient fiscal 2027
6. Interpellations et questions
7. Communications du Conseil communal
8. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 34 conseillers généraux :

BERGQVIST Johan (scrutateur), **BONDALLAZ Stéphane**, **BRÜSCHWEILER Ivan**, **BURGAT François**, **BUSCHINI Gianni**, **DONNER Philippe** (président), **DUBOIS Ludovic** (scrutateur), **EGLI Philippe**, **ERNST Jean René**, **ETTER Daniel**, **FINGER Evan**, **GASBI Chedlia**, **GODET Louis**, **GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne**, **JUNOD Magali**, **KISANGA STACCHETTI Makiala**, **KÜNZI Jean-François**, **LUTHY Marcial**, **MILHAUD DUVERNAY Liza** (secrétaire), **PESSINA Jean-Marc**, **PROSERPI Mirko** (second vice-président), **ROBLIN Amélie**, **SCHERLER Laureline**, **SCHEURER Etienne**, **SPACIO Gemma**, **STEINER Christian** (secrétaire-adjoint), **STEINER Olivier**, **VERMOT Michel**, **WILLENER Walter**, **WINZ Kilian**, **RIEDI Jean-Marc**, **LAPRAY Vincent** (suppléant), **DRAGANOVIC CEHIC Alma** (suppléante), **BESSON Arnaud** (suppléant), **VUILLAUME SANGLARD Véronique** (suppléante),

11 excusés (sans les suppléants) : **BOLEA Sonia**, **BOULE Bernard**, **DUBOIS Pierre Alain** (1^{er} vice-président), **DUCOMMUN Tiana**, **FINGER Kelly**, **HIRTER Jennifer**, **PLATZ Sarah**, **SCHWAB Fabian**, **STREIT Naomi**, **SUNIER Yann**, **ZBINDEN Raphaël**,

Membres du Conseil communal présents : **PLATZ ERARD Solange** (présidente), **MAIER CORINNE** (vice-présidente), **KUROWIAK ROXANE** (secrétaire), **DUPASQUIER Philippe** (secrétaires-adjoint), **AUBERT Natacha** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 35

Le nombre d'excusés : 11

La majorité absolue est de : 18

Majorité des 2/3 est de : 24

Communication du président

M. Philippe DONNER (président) J'aimerais vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous, et je profite de saluer également les représentants des médias. Une modification de l'ordre du jour est-elle demandée ?

Mme Solange PLATZ ERARD (Conseillère communale) Oui, le Conseil communal retire le point 5 de cet ordre du jour. Les comptes 2025 ont été finalisés par le Service financier la semaine dernière et n'ont pas encore pu être examinés en détail par le Conseil communal ni par la Commission financière. Ils feront l'objet de la séance du Conseil général le 18 juin 2026. Cependant, le Conseil communal a constaté que les rentrées fiscales sont meilleures que prévu.

Nous estimons donc qu'il est nécessaire de réexaminer le calendrier et l'ampleur de la hausse d'impôt avant de revenir avec ce sujet devant vous. Nous vous remercions de votre compréhension.

M. Philippe DONNER (président) Suppression du point 5, ceci appelle-t-il des commentaires ? Ce n'est pas le cas, **l'ordre du jour est adopté avec la demande de suppression du point 5.**

Dans les communications, je dois vous faire part de deux communications. Une, de M. Marcial Luthy, suite à sa démission du Conseil général de Milvignes :

« Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon mandat au sein du Conseil général de Milvignes pour le 30 avril 2026.

J'ai eu un réel plaisir à participer à la vie politique de notre commune. Ces années d'engagement m'ont permis d'approfondir ma compréhension des enjeux locaux, de contribuer au dialogue démocratique et de collaborer avec des personnes investies et motivées. Je garde de cette expérience un souvenir très positif et une sincère gratitude.

Cette décision intervient, car je vais prochainement déménager à Cortaillod. Ne résidant ainsi plus sur le territoire communal, je ne pourrai plus siéger conformément aux exigences liées au mandat.

Afin d'assurer une transition harmonieuse et de permettre à un suppléant de reprendre la fonction dans les meilleures conditions, j'anticipe ainsi ma démission.

Mes salutations distinguées. »

Deuxième communication de Finger Evan :

« Monsieur le Président, par ce mail, je vous annonce qu'à partir du lundi 6 avril 2026, je siégerai comme membre du PLR.

Je vous informe donc démissionner de toutes mes commissions actuelles.

Je reste à votre entière disposition, avec mes meilleures salutations. »

2. Procès-verbal de la séance du 19 février 2026

M. Philippe DONNER (président) demande s'il y a des remarques ?

M. Jean-François KÜNZI pour le groupe socialiste. Juste une petite remarque dans la signature, c'est au nom du Conseil général et pas Conseil communal

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

3. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Evan Finger, démissionnaire

M. Philippe DONNER (président) donne la parole à l'UDC.

Mme Magali JUNOD pour le groupe UDC. En remplacement de M. Evan Finger, nous proposons pour l'UDC M. Walter Willener.

M. Philippe DONNER (président) M. Willener est nommé à la Commission financière.

4. Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du CESCOLE en remplacement de M. Marcial Luthy, démissionnaire

M. Philippe DONNER (président) donne la parole aux groupes.

M. Olivier STEINER pour le groupe PLR. Le groupe PLR présente la candidature de Mme Chedlia Gasbi.

M. Philippe DONNER (président) Mme Gasbi est nommée au Conseil intercommunal du CESCOLE.

6. Interpellations et questions

Interpellations et questions

M. Philippe DONNER (président) Il y a deux documents qui sont entrés, le premier est une interpellation du groupe UDC : « Jardins communaux en déshérence ou en enherbement ».

M. Philippe DONNER (président) donne la parole au groupe UDC.

Mme Magali JUNOD pour le groupe UDC. Concernant les jardins communaux en déshérence ou en enherbement. Les jardins communaux à l'ouest du vieux village d'Auvernier et à la Saunerie à Colombier ne donnent pas une image très positive de notre commune. Certes, il y a des bijoux de jardins magnifiquement cultivés et entretenus. Mais il y a de plus en plus de parcelles mal entretenues, avec dépôt de matériel peu compatible avec le jardinage. D'autres sont carrément à l'abandon ou laissés en herbe, sans lien avec leur vocation première.

Nous interpellons le Conseil communal pour savoir ;

- s'il partage notre constat ?
- les locataires désintéressés sont-ils avertis ?
- les contrats de location sont-ils résiliés en cas de manquements graves, par exemple en cas d'abandon de la culture maraîchère ou horticole ?
- y a-t-il une liste d'attente avec des personnes motivées pour la culture de salades, de tomates, de choux ou de fleurs qui pourraient prendre la place des personnes aujourd'hui peu ou plus intéressées ?

M. Philippe DONNER (président) donne la parole au Conseil communal.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. La gestion des jardins de Milvignes occupe une part non négligeable du temps de travail du Service de l'urbanisme et des bâtiments.

Il y a en tout 98 jardins répartis sur 8 sites : c'est-à-dire au Verger de la Cage, à la Saunerie, à Bôle, aux Ruelles, aux Fontenettes, à Beauregard, au Tombet et aux Missions. Ces 98 jardins, plus d'un tiers ont changé de main ces cinq dernières années.

Depuis 2025, il existe un règlement produit par le Conseil communal qui est envoyé aux nouveaux locataires et qui sera envoyé à tous avec les factures 2026, accompagné d'une incitation à adhérer à la Charte des jardins et une autre invitation à lutter activement contre les plantes invasives.

Depuis cette année, on prévoit de retenir CHF 250.- si le jardin n'est pas rendu en bon état, ce qui nous permettra d'envoyer une facture au cas où la commune doit faire elle-même le travail. Je remercie au passage la voirie qui chaque année sauve une ou deux parcelles.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments (SUB) fait régulièrement le tour des jardins et envoie des avertissements aux jardiniers peu scrupuleux. En général, la lettre de remontrance est suivie d'effets, soit les jardiniers retrouvent de la motivation, soit ils décident de résilier. De temps en temps, les réactions sont surprenantes. Nous avons par exemple reçu un certificat médical qui attestait que la personne ne pouvait pas s'occuper de son terrain en 2025. Que faire, dans ce cas-là ? Nous ne sommes pas très solides légalement pour expulser un locataire qui ne veut pas partir. Quant à entamer des

démarches juridiques, est-ce vraiment raisonnable quand on sait que le prix de location est de 50 ct le m2 par an.

En général, les jardiniers qui n'arrivent pas à suivre remettent leur parcelle, mais il est souvent trop tard pour le relouer dans la foulée. Il faut donc attendre l'année suivante.

Les jardins sont souvent entre les mains de personnes âgées qui ne se rendent pas compte qu'elles n'y arrivent plus, ou qui oublient au moment d'entrer au home de résilier leur parcelle. Ce n'est que l'année suivante que les enfants reçoivent la facture.

Concernant la question des listes d'attente :

Il n'y a plus personne sur Auvernier.

Il y a 4 sur Bôle dont un qui ne souhaite que sur Bôle, un qui a un jardin à Auvernier, mais souhaite une deuxième parcelle si personne n'est intéressé.

Il y a 8 à Colombier qui sont en attente (dont un qui souhaite qu'à Colombier, un qui ne souhaite pas à Verger de la Cage, un qui souhaite un jardin de + de 100 m², et 5 viennent ensuite) et il y a 5 personnes d'autres localités (Boudry, Neuchâtel et Peseux)

C'est dire si c'est simple !

En conclusion, je ne crois pas qu'on puisse dire que les jardins sont de plus en plus négligés et qu'ils donnent une mauvaise image de la commune. Au contraire, ils occupent une part non négligeable du temps de travail du SUB, ils font l'objet d'une tournée des collaborateurs du SUB, qui remettent à l'ordre les mauvais jardiniers. Ils ont fait l'objet, ces dernières années d'une remise à niveau, avec la publication d'un règlement qui n'existait que pour les jardins de Bôle.

Enfin, dernier point. Qu'est-ce qu'un beau jardin ? Celui où il n'y a aucune mauvaise herbe parce que le jardinier abuse de produits chimiques ? Ou celui qui est cultivé selon le principe de la permaculture, où la nature garde ses droits ? Personnellement, j'ai ma petite idée, mais je laisserai chacun cultiver son jardin.

M. Philippe DONNER (président) demande si l'interpellatrice est satisfaite de la réponse ?

Mme Magali JUNOD pour le groupe UDC. Je suis satisfaite, merci.

M. Philippe DONNER (président) il y a une deuxième question aussi présentée par le groupe UDC.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Notre question a pour titre : Y a-t-il un pilote dans l'administration communale ? Ces derniers mois, les documents à l'attention du Conseil général comportaient souvent des erreurs ou des manquements. Nous citons par exemple :

- le faux jour pour le Conseil général de ce jour (jeudi au lieu de mercredi)
- le mauvais document pour les comptes par nature dans la 1re version du budget 2026 qui contenait le document de 2025
- l'envoi de 2 fois le rapport sur l'Anneau d'athlétisme, alors que le rapport du Syndicat pourtant mentionné comme joint dans le rapport ne l'était pas
- le faux taux d'amortissement pour le contrôle des mâts de l'éclairage public
- etc.

Ces erreurs sont de nature à limiter la confiance des membres du Conseil général envers l'Administration communale.

Que compte faire le Conseil communal face à cette situation peu réjouissante et qui a la responsabilité de contrôler les documents à l'attention du Conseil général ?

M. Philippe DONNER (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Permettez-moi d'abord de reformuler la question, car je crois qu'elle mérite mieux qu'une réponse défensive. Sur les faits : Sur celles et ceux qui font ce travail, sur la responsabilité de ce dicastère et des rapports, sur la procédure actuelle, sur ce que nous proposons de mettre en place.

« Y a-t-il une pilote dans l'administration communale ? ». La métaphore est habile. Dans un avion moderne, il n'y a jamais un seul pilote. Il y a un commandant de bord, un copilote, une tour de contrôle, etc. Et lorsqu'un incident survient, l'aviation civile a compris une chose essentielle : on ne cherche pas d'abord un coupable, on cherche où la chaîne de sécurité a cédé. C'est la culture du retour d'expérience, et c'est ce qui rend l'aviation assez sûre. La vraie question n'est pas seulement de savoir s'il y a un pilote. C'est de savoir dans quel avion nous voulons voler celui de Lindberg (le Spirit of St. Louis), seul aux commandes avec une boussole ou un jet électrique de préférence ne dépendant plus que d'une personne, mais pouvant compter sur l'intelligence d'un système. C'est cette ambition-là que l'administration communale veut porter. Je vous propose donc d'aborder votre question dans cet esprit.

Sur les faits : les erreurs que vous citez sont réelles et chaque élément peut trouver sa réponse que je ne soulèverai pas ici. Nous devons avoir une lecture d'ensemble, car c'est leur accumulation, plus que chacune prise isolément, qui pose la vraie question.

Prises séparément, ces erreurs sont vénielles. Prises ensemble, elles dessinent un motif qui interroge : qui relie ? Qui valide ? Selon quelle procédure ? L'enjeu ici n'est pas de pointer une personne, mais de comprendre où la chaîne de contrôle se rompt. Sur celles et ceux qui font ce travail.

Avant d'aller plus loin, une chose me tient à cœur. Nous avons, dans cette administration, des collaboratrices et des collaborateurs de grande valeur, compétents et engagés. Des femmes et des hommes qui, à l'heure du tout numérique, se donnent encore la peine de préparer, mettre en page, imprimer, mettre sous pli et livrer des documents papier au besoin. Parce que c'est ce que nos institutions exigent et parce qu'ils prennent leur tâche au sérieux.

Une question comme celle qui nous est posée ce soir, aussi légitime soit-elle, ne reste pas abstraite pour eux. Elle les touche, parce qu'elle met en cause, fût-ce indirectement, un travail dans lequel ils s'investissent. Je tenais à le dire ici, devant vous, et à leur rendre cette reconnaissance, non pour esquiver votre question, mais parce qu'on ne peut pas parler sérieusement d'un système sans parler aussi de celles et ceux qui le font tenir.

Cela dit, le constat reste entier, et c'est à nous, exécutif, d'y répondre.

Sur la responsabilité de ce dicastère et des rapports : La question posée vise le pilotage de l'administration communale. Et je veux y répondre sans détour : ce pilotage, c'est ma responsabilité du moins pour ce dicastère. Je la reconnais et je l'assume.

La responsabilité politique du contrôle des documents adressés au Conseil général incombe au Conseil communal dans son ensemble. Mais celle du fonctionnement de l'administration, de la qualité de sa chaîne de production, de ses procédures internes,

m'appartient en propre. Quand quelque chose ne va pas dans cette mécanique-là, c'est à moi qu'il revient d'y remédier.

Et oui, si des documents erronés vous parviennent, c'est que notre dispositif collectif a laissé passer ce qu'il aurait dû arrêter, et l'avion tousse !

Sur la procédure actuelle : Aujourd'hui, le circuit est le suivant : les rapports sont validés par le Conseil communal puis les commissions concernées. Dans certains cas, ils sont corrigés après notre séance de Conseil communal par le ou la responsable de dicastère, puis transmis au secrétariat. La chancellerie ne contrôle pas la teneur des rapports, ce n'est ni son rôle ni son mandat. Elle met en page, transforme les fichiers, enregistre, imprime, met sous pli, publie. La vérification de l'exactitude des contenus appartient aux responsables de dicastères et aux chefs de service.

Ce circuit a une logique, mais il a aussi un point de fragilité : entre le moment où un rapport est corrigé après le Conseil communal et les commissions et le moment où il vous parvient, il n'existe aujourd'hui pas tellement de points d'arrêt formel garantissant que la version finale a bien été validée par le service ou le dicastère responsable. Le secrétariat reçoit, et transmet ce qu'il reçoit.

C'est précisément à cet endroit que la chaîne a cédé dans plusieurs des cas que vous citez. Ce n'est un reproche à personne : c'est le constat qu'il manque un maillon.

Sur ce que nous proposons de mettre en place : Comblé cette problématique en instituant une procédure simple, mais ferme. Plus aucun rapport ne sera transmis au Conseil général sans validation formelle préalable, par courriel, du chef de service ou du responsable de dicastère concerné. Cette validation devra parvenir au secrétariat au plus tard le vendredi à midi précédant l'envoi.

Concrètement, cela signifie que chaque rapport portera, au moment de son envoi, la trace explicite d'une vérification finale assumée par la personne responsable de son contenu. Le secrétariat retrouve ainsi son rôle, la mise en forme et la diffusion, avec la garantie qu'il transmet une version dont l'exactitude a été engagée par celles et ceux qui en répondent.

Cette mesure ne vise personne. Elle introduit dans notre fonctionnement ce qui manquait peut-être : un point de contrôle terminal dont la responsabilité est explicite, datée et tracée.

Pour conclure : vous avez raison de soulever cette question, et vous avez raison de dire qu'elle touche à la confiance. La confiance ne se décrète pas, elle se reconstruit par des actes vérifiables.

Y a-t-il un pilote dans l'administration ? Oui. Et cette pilote ne vous demande pas de la croire sur parole : elle vous invite à juger sur pièces, à chaque envoi, à chaque séance. Je vous remercie.

7. Communication du Conseil communal

M. Philippe DONNER (président) donne la parole au Conseil communal.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Deux annonces de ma part : La Suisse bouge et la marche du Littoral

La Suisse bouge, c'est comme l'an passé, Milvignes participe au duel intercommunal. Parmi les différentes activités, réservez le samedi 9 mai. Nous référons la marche comme l'an passé, mais en invitant toute la population de Milvignes (et d'ailleurs), et en partant cette fois à 9h30 de la maison de commune d'Auvernier, afin d'aboutir au même endroit

et de profiter sur le chemin ou à la fin des Caves ouvertes qui ont lieu le même jour. Une collation est organisée par le groupement scout La Colombe de Colombier, raison pour laquelle il est recommandé de s'inscrire à l'adresse Milvignes.cls@ne.ch (c'est l'adresse du Service Culture, Loisirs, Sport et Tourisme) en indiquant votre point de départ.

D'autres activités vous sont proposées durant le mois de mai que vous retrouvez sur le site internet du duel intercommunal ou sur le site internet de la Commune ou il y aura notamment du yoga en plein air, et de l'initiation au trapèze volant. Enfin, scoop... Le 29 mai, inauguration du street workout pour lequel la commune a subventionné le revêtement. Une invitation vous sera envoyée avec plus de détails.

Il est recommandé à chacun de télécharger (pour ceux qui ont des smartphones) l'application du duel et de comptabiliser tout au long du mois de mai les minutes de sport et de mouvements que vous avez faits. L'idée est d'améliorer notre score de l'an passé et pourquoi pas de battre Laténa.

J'enchaîne avec la deuxième annonce, c'est en lien avec le Milvignes est à vous 2025.

Parmi toutes les manifestations du mois de mai, j'en relaie une ici, le 1^{er} mai, vendredi, a lieu le vernissage de l'exposition de photos au port d'Auvernier, manifestation lauréate du prix Milvignes est à vous 2025, consacrée à la biodiversité au « bordu ». Près d'une dizaine d'événements, sont prévus d'ici fin juillet, dont la première, une conférence de Blaise Mulhauser sur les gardiens du rivage à 17h suivie d'un moment convivial. Vous trouvez tout sur www.biodiversimage.ch

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Le Conseil communal et général par ces quelques mots souhaite adresser des remerciements à notre Chancelier, Marc-Olivier Perrudet, dans le cadre de son départ à la retraite.

Le mot chancelier vient du latin classique cancellarius (Kan Kel la ri ous), celui qui se tient près des grilles, le gardien du seuil. Celui sans qui rien n'entre, rien ne sort, rien ne tient.

Pendant près de 12 ans (1^{er} septembre 2014), Marc a été cela pour notre commune : un gardien discret, solide et indispensable.

Comme disait Saint-Exupéry : « *On ne quitte pas vraiment un lieu où l'on a donné le meilleur de soi. On y laisse une part de soi.* »

Douze ans, Marc, de dossiers traités avec soin. Douze ans de délibérations, de procès-verbaux, de courriers, signés, tamponnés, classés, d'accueil de la population à organiser, de Conseillers-ères communaux-ales à accompagner.

Douze ans à veiller dans l'ombre pour que tout fonctionne à la lumière. « *Marc (MoP) a été notre Chancelier. Et avec lui, on a eu de la chance... Et un cellier bien ordonné.* »

Alors Marc, au nom de tous, merci.

Merci pour chaque virgule à sa place, pour chaque problème réglé avant qu'on le remarque. Merci pour ces 12 années au service de notre commune, et surtout, au service des gens (ici présents) qui la font vivre.

Tu pars aujourd'hui de derrière les grilles. Il est plus que temps que quelqu'un *ouvre la porte pour toi*. Il te reste une ultime formalité : transmettre les clés, ah non ! Le badge au nouveau Chancelier : Monsieur Marc Jobin que nous accueillons également ce soir.

Et pour une fois, Marc laisse l'autre Marc s'occuper des formalités. Tu n'as plus qu'un seul dossier à traiter : le tien. Et celui-là, on te souhaite de le savourer sans délai de traitement.

Bon vent, Marc ! Et nous rappelons que l'agape qui suivra est offerte par Marc-Olivier Perrudet, bravo Marc !

M. Philippe DONNER (président) J'ai juste une remarque, lors de la dernière séance, M. Pierre-Alain Dubois qui n'est pas là, aujourd'hui, avait demandé si on pouvait avoir un retour d'information sur les 10 autres communes attenantes à l'Anneau d'athlétisme et savoir quel a été le retour sur la modification du règlement.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Pour autant qu'on le sache, aucune commune n'a refusé. Il nous manquait juste le responsable de Boudry, tous les autres ont accepté cette modification et il y a de fortes chances de penser que Boudry aussi.

8. Divers

M. Philippe DONNER (président) demande s'il y a des divers.

Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL-HENRY pour le groupe socialiste. Monsieur le Chancelier, cher Marc, le moment pour prendre ta retraite va prochainement arriver pour toi. Avant ton départ, nous tenons à te dire que nous avons hautement apprécié ton engagement, ton professionnalisme, ta disponibilité et ton amabilité. Tu as mis toutes ces qualités et ton énergie au sein du service de notre commune de Milvignes, pour tout cela, nous t'adressons nos chaleureux remerciements. Nous te souhaitons de jouir en pleine forme d'une retraite heureuse, riche de formidables balades à moto et de beaux projets à réaliser.

M. Olivier STEINER pour le groupe PLR. Oui alors ça sera assez court, mais en tout cas merci pour cette collaboration de ces dernières années. Merci de ta diligence, pour attendre au niveau des remplacements, des suppléants et puis pour la gestion de la liste de présence. Mais, en tout cas merci pour ces années que j'ai appréciées pour cette fonction de chef de groupe de l'administration.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Monsieur le Chancelier, cher Marc-Olivier, le groupe UDC se joint aux remerciements qui ont été exprimés par les groupes Socialistes et PLR évidemment eux ont plus d'expérience, puisque nous ça fait deux ans que nous avons la chance de pouvoir collaborer avec l'administration communale et avec toi, Marc-Olivier.

Donc, nous sommes relativement nouveaux et nous ne pouvons pas malheureusement donner d'anecdotes qui sont un peu croustillantes, mais, il y en a certainement, j'en ai quand même une. Puisque ça fait 40 ans qu'on se connaît avec Marc-Olivier. Il était jeune à l'époque et il avait déjà un petit défaut, il commençait déjà de perdre ses cheveux et ce n'est certainement pas son mandat ici, à la Chancellerie de Milvignes qui a aggravé le cas puisque ses cheveux avaient déjà tendance à partir. Je veux aussi dire que nous étions ensemble, ce qui pour moi était une erreur de jeunesse, peut-être pas pour lui, mais nous étions dans un parti qui n'existe plus aujourd'hui qui s'appelait le parti Radical Neuchâtelois.

Nous aimerions souhaiter une bonne retraite à Marc-Olivier et en connaissance de cause, je peux te dire que c'est le plus beau métier du monde. Tu peux faire ce que tu veux, quand tu veux, comme tu veux et surtout tu peux faire des choses que tu n'as pas forcément envie de faire, auxquelles tu n'as pas pensé comme moi par exemple quand tout d'un coup j'ai décidé de devenir Conseiller général, fonction que je n'avais jamais exercée avant. C'est une possibilité de faire quelque chose qui t'intéresse.

Bonne retraite et au plaisir de te revoir encore à l'avenir, merci Marc-Olivier.

M. Marc-Olivier PERRUDET, Chancelier. Le moment est venu pour moi de tourner une page importante et de prendre congé de ma vie professionnelle. Je le fais quand même et malgré tout avec une certaine émotion.

C'est sans conteste que je peux affirmer que j'ai eu une vie professionnelle formidable. Et si elle l'a été, c'est avant tout grâce aux rencontres que j'ai faites. J'ai eu la chance de croiser des personnes formidables dont vous faites partie, dont font partie mes collègues proches et moins proches de l'Administration. Bien sûr, il y a eu aussi quelques rencontres moins heureuses, mais rien que d'en parler serait déjà leur faire trop d'honneur.

Après plus de 12 ans en tant que chancelier, j'ai eu le privilège de côtoyer un grand nombre de personnes, aux profils, aux parcours et aux vécus très différents. C'est précisément cette diversité qui fait la richesse de notre commune et qui nourrit la qualité des relations que nous y construisons.

Je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à mes collègues du secrétariat général, du Contrôle des habitants et de la sécurité publique, pour le travail qu'ils accomplissent chaque jour au plus près de leur conscience et parfois dans des délais très courts et avec peu d'informations. Je tiens à les remercier pour l'excellente collaboration et la connivence que nous avons partagées au quotidien durant toutes ces années. Ce fut un réel plaisir et un honneur de travailler à leurs côtés.

Je remercie également le Conseil communal pour les échanges enrichissants que nous avons eus durant cette législature et pour certains, depuis déjà plusieurs années. La confrontation des idées et des points de vue est toujours une source d'enrichissement et j'en garderai de précieux souvenirs.

Mes remerciements vont aussi aux chefs de service, avec qui j'ai toujours eu du plaisir à échanger de manière constructive et professionnelle et voir dans certains cas amicaux.

Aujourd'hui, je transmets le flambeau à mon successeur, Monsieur Marc Jobin, à qui je souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions de Chancelier communal et je suis convaincu qu'il sera soutenu et encadré comme il se doit par le Conseil communal, comme il l'a fait pour moi dans toutes les missions qui lui seront confiées.

Je pars avec de nombreux souvenirs et le sentiment d'avoir vécu une très belle aventure non seulement professionnelle, mais également humaine.

Merci à toutes et à tous.

M. Philippe DONNER (président) merci au Chancelier évidemment, on se joint tous pour lui souhaiter bon vent. Une nouvelle carrière commence et on ne sait pas quand elle finira, elle est peut-être aussi très longue et aussi enrichissante.

Le président clôt la séance, la parole n'étant plus demandée.

La séance est levée à 20h41

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

La secrétaire :

P. Donner

L. Milhaud
Duvernay